



## Couts notarial d'une succession

Par **porrotch**, le **07/09/2013** à **09:37**

Ma mère viens de décéder, nous passons actuellement devant un notaire qui à l'estimation du bien immobilier et du montant des comptes de mes parents, a estimé ses frais à 5100€. Le montant immobilier estimé à 200000€, le montant des comptes 20000€.

Je trouve énorme le montant de la prestation du notaire à la vue de la somme disponible des comptes de ma mère et de mon père. Cela vous parait il normal ?

Pour info nous sommes 4 enfants nous ne demandons rien à notre père qui est l'usufrier des biens.

Par **Legalacte**, le **07/09/2013** à **11:28**

Bonjour,

Vous pouvez toujours demander à un autre Notaire, mais n'oubliez pas que dans ces frais, il y a les frais de mutation des immeubles, et que ces frais sont en fonction de leurs valeurs.

pour ma part, en tenant compte de ces frais, je ne trouve pas ce montant exagéré.